COMMUNE DE PROVEYSIEUX

COMITE CONSULTATIF DES HABITANTS

RAPPORT ANNUEL 2025

présenté en séance publique du Conseil Municipal
le 7 octobre 2025

A- RAPPEL DE L'ORGANISATION.....2

Fonctionnement.....2
Du mouvement dans la composition du Comité.....2

B- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ.....3

Pour 2023-2024 3
Pour 2024-2025.....3
Détail des contributions adressées au Maire.....4

C- BILAN & PERSPECTIVES.....6

Bilan de la période 2023-2025.....6
Et après ?.....8

D- ANNEXES.....10

A- RAPPEL DE L'ORGANISATION

Fonctionnement

- Le CCDH installé en 2020 intervient à la demande du maire, ou de la moitié au moins des membres du Conseil Municipal, ou à la demande des responsables des Commissions Municipales.
- Il peut se saisir lui-même de tout sujet qu'il juge important dans l'intérêt du village.
- Il peut auditionner toute personne élue, habitant, responsable d'association locale, consulter ou constituer une expertise extérieure et solliciter auprès du Maire l'accès aux documents qu'il juge nécessaire. Un de ses membres peut être missionné ès qualité dans une Commission Municipale.
- Il dispose de la logistique communale pour son fonctionnement.
- Il ne dispose d'aucun pouvoir délibératif et décisionnel.

Du mouvement dans la composition du Comité

Jusqu'en juin 2023, et conformément à la Charte établie en début de mandat, le comité était composé de 3 collèges : 4 jeunes ayant moins de 25 ans lors de leur nomination, 4 anciens élus et 4 personnes ayant toujours vécu au village, tous étant nommés pour 3 ans reconductibles.

À la mi-mandat, seuls trois membres ont souhaité prolonger leur engagement.

Le renouvellement partiel du Comité a coïncidé avec la révision de la Charte dont la nouvelle version arrête la composition du Comité comme suit : 3 membres âgés de 15 à 25 ans à leur nomination ; 6 membres qui soit sont nés à Proveysieux et qui y ont toujours vécu, soit ont eu l'expérience d'un mandat d'élu municipal ; 3 membres qui ont manifesté leur intérêt pour la vie de la commune au sein des associations.

Début octobre 2023, Olivier Valorge, Fabrice Clerc, Marie-France Fontaine-Vive-Roux, Arlette Chanas, Serge Braymand et Laurent Surmely ont intégré le comité auprès de Jacques Michalet, Véronique Laforets et Olivier Debray, seuls sortants à poursuivre leur engagement.

Dans les faits, la nomination des nouveaux membres n'a pas totalement respecté la Charte. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

Dès la fin du mois d'octobre 2023, Serge Braymand a démissionné et a été remplacé par Muriel Besançon au printemps 2024, date à laquelle c'est Jacques Michallet qui a quitté le groupe après 4 années de mandat. Il n'a pas été remplacé.

Depuis le comité est composé de huit membres.

Pour la période 2023-2025, ce collectif a élu deux référents chargés de l'animation du groupe et des relations avec le maire : Fabrice Clerc et Véronique Laforets, et deux secrétaires chargés de la communication entre les membres du comité, de l'établissement et de la conservation des écrits : Olivier Debray et Laurent Surmely.

B- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

Pour 2023-2024

- 6 réunions plénières (dont une en présence du Maire)
- 1 participation à une commission participative
- Suivi de 5 séances publiques du Conseil Municipal
- Participation à 3 réunions de Commissions Municipales ou de rencontres avec des partenaires, en particulier sur le thème de l'aménagement et du logement et des finances communales.
- Participation à 3 réunions du SIVOM.
- 1 rencontre entre les référents du CCDH et le bureau municipal
- 1 réunion avec monsieur le maire et deux adjoints consacré aux futures élections municipales.
- 1ère réunion d'organisation du cycle de rencontres « Proveysieux 2026. La commune en 7 questions ».
- 5 contributions écrites adressées au Maire

Pour 2024-2025

- 6 réunions plénières
- 16 réunions de travail avec les élus, consacrées à l'organisation du cycle de rencontres « Proveysieux 2026. La commune en 7 questions ».
- Co-animation des 7 rencontres du cycle « Proveysieux 2026 » et organisation d'une deuxième session de la 6ème rencontre.
- Deux rendez-vous de préparation avec un des intervenants
- 26 entretiens auprès d'élus de petite communes pour préparer la 6ème séance.
- Participation à une réunion avec des élus et une technicienne de la métropole consacrée au projet d'acquisition d'un immeuble au centre-bourg.
- Suivi de six conseils municipaux
- Un article pour le bulletin municipal de l'été 2025 (disponible en annexe p.20)
- 1 contribution écrite adressée au Maire

Détail des contributions adressées au Maire

Six contributions écrites ont été adressées au Maire durant la période : cinq en 2023-2024 et une en 2024-2025. Elles sont rapidement présentées ici. L'intégralité des textes est disponible en annexe pages 12 et suivantes.

Contribution n°12 du 9 octobre 2023

- Suite à la sollicitation du maire : le CCDH apportera début novembre son avis au sujet de la nouvelle grille tarifaire du restaurant scolaire communal.

Contribution n°13 du 31 octobre 2023

- Le CCDH prend note de la démission de Serge Braymand.
- Fera des propositions de nomination pour le collège des jeunes lors de sa prochaine séance.
- Communique un avis favorable au principe d'une tarification supérieure pour les non-Proveysards ; Suggère le principe d'aligner les tarifs demandés aux non-résidents qui contribuent à titre professionnel au bon fonctionnement de la commune sur la grille tarifaire des familles proveysardes (Agents municipaux et enseignants notamment).
- Avis du CCDH à propos du financement du SIVOM et suggestions d'argumentaires dans le cadre des négociations budgétaires intercommunales.
- Réaffirme sa sensibilité et son attention à la question de l'habitat telle que travaillée depuis le début du mandat. Renouvelle son soutien à l'équipe municipale et propose son aide pour tout objet que les élus jugeront utile. Souhaite rencontrer les élus en charge du sujet pour une séance de travail dédiée d'ici la mi-décembre.

Contribution n°14 du 20 décembre 2023

- Concernant l'organisation interne du CCDH, sont nommés référents Véronique Laforets et Fabrice Clerc, et secrétaires Olivier Debray et Laurent Surmely ; Fabrice Clerc et Laurent Surmely sont désignés pour suivre les travaux relatifs aux modifications de financement du SIVOM du Néron jusqu'au 30 juin 2024 ; Laurent Surmely est chargé du suivi de la commission « Enfance et Jeunesse », Véronique Laforets est chargée du suivi la commission « aménagement et prospective ».
- Demande à ce que l'ensemble de la communication entre l'équipe municipale et le CCDH se fasse exclusivement via les référents.
- À propos des communications municipales attestant que la fiscalisation par le SIVOM des habitants de Proveysieux induit la fin de la souveraineté budgétaire de la commune, cette nouvelle contribution la privant pour longtemps de « toute marge de manœuvre», le CCDH demande un éclairage politique et non exclusivement gestionnaire quant aux ressorts de cette affirmation susceptible d'induire en erreur les habitants.
- Les récents développements qui animent le SIVOM du Néron amènent le CCDH à considérer la question du financement des projets spécifiquement communaux comme centrale, et tout particulièrement les projets concernant l'habitat.

Contribution n°15 du 17 avril 2024

- Attire l'attention de M. le Maire et de son conseil municipal sur une annonce immobilière relative à deux parcelles de terrain agricole proposées à 3 € du mètre carré, prix qui compromet toute utilisation réellement agricole du terrain.

- Souligne l'enjeu des prochaines élections municipales prévues au printemps 2026. Suggère que la période allant de septembre 2024 à septembre 2025 soit mise à profit pour éviter d'arriver trop tardivement sur l'échéance du printemps 2026.

Contribution n°16 du 24 juin 2024

- Informe monsieur le maire qu'il présentera son rapport annuel lors d'une séance publique du Conseil Municipal à l'automne 2024, tel que prévu dans la Charte du CCDH.

- Demande la publication des contributions N°14 (décembre 2023) et N°15 (avril 2024) sur le site Internet de la commune.

- Souligne l'importance de remettre en fonctionnement la commission « Enfance-Jeunesse ».

Contribution n°17 du 2 juin 2025

- Le CCDH se félicite du récent recrutement sur le poste de secrétaire de mairie.

- Il présentera ses rapports annuels 2024 et 2025 lors d'une séance publique du Conseil Municipal en septembre 2025.

- Un bilan global du fonctionnement du comité sur la durée du mandat sera présenté lors de la séance du Conseil municipal de novembre.

- Demande à ce que l'équipe municipale produise et mette en discussion son propre bilan du CCDH à cette occasion.

C- BILAN & PERSPECTIVES

Bilan de la période 2023-2025

Durant ces deux années, l'équipe municipale a interpelé le CCDH sur trois points.

Un premier avis a été demandé à propos de la tarification de la restauration scolaire. La commune avait pour projet de revoir la grille de tarifs afin de réduire les coûts de ce service. Pour l'essentiel, l'idée est de majorer les tarifs des élèves extérieurs à la commune. Les associations de parents n'étant pas d'accord, le CCDH a été saisi par le conseil municipal afin de recueillir son avis sur ce projet de tarification (voir contribution N°13).

Une seconde demande d'avis a concerné le projet du SIVOM de transformer la participation forfaitaire de la commune en une fiscalisation portant sur les foyers. La conséquence serait d'augmenter très fortement la participation des habitants de la commune ce à quoi la municipalité de Proveysieux était opposée. Le CCDH a pointé la situation particulière de la commune dont les habitants n'ont pas la même utilisation des services du SIVOM que les habitants des communes de la plaine. Le CCDH a ainsi donné des arguments au conseil municipal pour que la contribution ne soit pas celle envisagée initialement.

La troisième demande d'avis s'est faite à l'occasion de la mise en vente d'une maison au centre-bourg. L'équipe municipale y a vu une possibilité de développement d'un ou de projets de logement locatif et/ou projet économique et a étudié la pertinence d'une préemption. Le CCDH a été invité à une réunion avec un technicien de la métropole pour y réfléchir. Les membres du CCDH ont émis des pistes de développement pour cet immeuble dont l'acquisition ne s'est finalement pas concrétisée. Nous regrettons que la suggestion de passer convention avec une structure non lucrative du village (Association ou scoop ad hoc à structurer) n'ait pas été explorée.

Pour sa part, le CCDH s'est auto-saisi de deux sujets.

Le logement au village et l'équilibre social de la population

Suite au très gros travail réalisé les années précédentes, le CCDH a suivi le projet municipal de construction de logements communaux destinés à la location. Il a émis un avis et proposé au cours d'une réunion des solutions alternatives à celles envisagées par la municipalité quant au portage du projet et à son financement (par la voie, notamment, de la création d'une « coopérative immobilière à vocation sociale »). L'accueil de ces idées par les élus a été contrasté. Le CCDH a également suivi de près les actions de la municipalité visant à diminuer le nombre de logements vacants.

Nous nous sommes également demandé dans quelle mesure l'augmentation du niveau de vie moyen à Proveysieux avait des conséquences sur les dotations budgétaires versées à la commune. Le conseil a essayé de mieux comprendre et de mesurer la perte de

ressources fiscales et autres que cette situation pouvait engendrer pour une commune dont les ressources financières sont très modestes. Des membres du CCDH ont été reçus la DGFIP avec des élus à ce sujet afin de mieux comprendre l'évolution de situation.

L'opération « Proveysieux 2026. La commune en 7 questions »

Le CCDH s'est inquiété que la commune ne se retrouve dans la même situation que lors des élections 2020 où aucune liste ne s'était déclarée à seulement quelques semaines des élections et où une liste s'est finalement constituée in-extremis afin que la commune ne se retrouve pas sans élus. Le conseil municipal a réservé un accueil intéressé à cette préoccupation.

Une collaboration efficace, dès le mois de juillet 2024, s'est mise en place entre le CCDH et le conseil municipal afin d'organiser entre novembre 2024 et l'automne 2025, le programme de l'évènement intitulé « Proveysieux 2026. La commune en 7 questions » soit un cycle de 7 rencontres avec l'intervention de personnes qualifiées sur les différents thèmes abordés.

L'organisation de ces 7 rencontres a mobilisé l'essentiel de l'activité des membres du CCDH pour l'année 2024-2025. Ce ne sont pas moins de 16 réunions de travail avec le bureau municipal et l'organisation matérielle des 7 rencontres (distribution des tracts, affichage, mise en place de la salle des fêtes de Pomarey, animation des soirées, rangement de la salle, etc.) qui ont été menées à bien. Par ailleurs, pour la sixième rencontre intitulée « Comment les élus vivent-ils leur mandat », une grande enquête sociologique alimentée par 26 entretiens, assurés par les membres du CCDH, auprès d'élus ou d'anciens élus de Proveysieux ou de communes similaires fut réalisée.

Nous nous félicitons de ce travail qui a été intéressant et enthousiasmant. Nous avons également fortement apprécié la qualité des coopérations avec les membres du bureau municipal : la confiance et la complémentarité ont continuellement été au rendez-vous..

En contrepoint, nous pouvons toutefois regretter les conséquences de la très forte implication d'un nombre restreint de membres du CCDH sur cette opération. Il en a en effet résulté une forme de déséquilibre dans le collectif, et un manque de disponibilité pour d'autres sujets .

Place du CCDH dans le projet et le fonctionnement municipal

À l'automne 2022, les membres du CCDH s'interrogeaient sur l'intérêt de leur investissement pour l'équipe municipale. Trois ans plus tard, et après avoir vu les deux tiers de son effectif renouvelés, le Comité est toujours dans le doute sur ce point.

L'incertitude est alimentée par les faits suivants.

Bien que son avis ait été officiellement sollicité, 1)- le vote des tarifs du restaurant scolaire s'est fait sans attendre la réponse du CCDH pourtant rendue sous quinzaine, 2)- aucune

communication municipale ne nous a été adressée concernant l'aboutissement du dossier « SIVOM » malgré une mobilisation sans faille de notre part, et 3)- nous n'avons pas été officiellement informés de l'abandon du projet d'acquisition immobilière en centre bourg.

Pour ce qui est de nos propres sollicitations, nous restons sans nouvelles de la commission « Enfance-Jeunesse », et sommes contraints de glaner des bribes d'informations dans nos réseaux personnels pour expliquer son non-fonctionnement.

Enfin, la rapidité de mise en ligne de la contribution portant sur le SIVOM a contrasté avec l'insistance dont le CCDH a dû faire preuve durant un an pour que soient communiquées aux habitants les contributions suivantes. Nous notons également l'oubli de l'invitation à présenter notre rapport d'activité en 2024 tel que prévu dans la Charte et annoncé dans la contribution N°16. Si la vacance du poste de secrétaire de mairie durant cette période est un élément explicatif, elle ne suffit pas à estomper l'impression d'une considération sélective.

Plus généralement, l'articulation entre le Conseil municipal et le CCDH mériterait davantage de formalisme et de rigueur pour la compréhension et la robustesse de cette instance atypique. On note par exemple le non remplacement d'un membre démissionnaire depuis mai 2024. Par ailleurs, la nomination de plusieurs nouveaux membres n'est pas conforme à la Charte puisqu'ils ne relèvent pas des critères validés par l'équipe municipale. Il en résulte un sentiment d'illégitimité de certains d'entre nous qui ne savent pas à quel titre ils ont été sollicités. Et certains habitants, parmi ceux qui auraient souhaité contribuer à cette instance en 2020 mais dont la participation avait été refusée au nom des critères prévus dans la Charte, peuvent légitimement avoir l'impression d'un deux poids deux mesures.

Bien évidemment, tout ceci s'explique, pour partie au moins, par une surcharge de travail du bureau municipal, et sans doute par l'intérêt plus lointain accordé à l'instance par les autres membres du Conseil. Reste que les aspects formels de la constitution du CCDH et des relations Conseil/Comité jouent pour une bonne part sur la légitimité du CCDH, et en conséquence sur l'intérêt de son existence tant pour le Conseil municipal que pour les habitants.

Et après ?

Le CCDH, instauré par l'équipe municipale suite aux élections de 2020, a été une création entièrement nouvelle, tout comme la mise en place de commissions participatives.

Pour la municipalité et les membres désignés du CCDH ce fut un grand saut dans l'inconnu. Après un peu plus de cinq années de fonctionnement, il était indispensable et pertinent de faire un bilan de cette expérience.

Ce bilan sera réalisé avec tous les membres, anciens et actuels, ayant siégé au CCDH depuis le début du mandat. Le conseil municipal a été également invité à faire son propre

bilan du CCDH. La présentation de ces deux rapports sera faite au mois de novembre dans le cadre d'une séance publique du Conseil municipal et sera suivie de leur mise en discussion.

Dès lors, le Comité consultatif des habitants, structuré pour le mandat municipal 2020-2026, cessera son activité.

Pour le Comité consultatif des habitants de Proveysieux,

le 7 octobre 2025

Fabrice Clerc

Véronique Laforets

D- ANNEXES

Annexe 1 : Contributions adressées au maire Page 11

Annexe 2 : Article pour le Bulletin municipal de juillet 2025 20

Annexe 1 : Contributions adressées au maire

Contribution N°12 du 9 octobre 2023	Page 12
Contribution N°13 du 31 octobre 2023	13
Contribution N°14 du 20 décembre 2023	15
Contribution N°15 du 17 avril 2024	17
Contribution N°16 du 24 juin 2024	18
Contribution N°17 du 2 juin 2025	19

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 12
du 9 octobre 2023
2 points

Suite à sa réunion du lundi 9 octobre 2023, le CCDH porte à la connaissance de M. le Maire les éléments suivants :

1 – Le Comité consultatif des habitants, dans sa nouvelle composition, nommera ses secrétaires et référents d'ici la fin de l'année civile. Pour la période transitoire, Véronique Laforets et Jacques Michallet conservent les fonctions de référents, et Olivier Debray celles de secrétaire.

2 – Apportera début novembre son avis au sujet de la nouvelle grille tarifaire du restaurant scolaire communal, notamment quant à la non-application de la tarification au quotient familial pour les familles ne résidant pas à Proveysieux. Pour ce faire, souhaite que lui soit transmis les scénarios financiers (avec et sans application d'une tarification au quotient familial pour les extérieurs) tenant compte des effectifs concernés à cette rentrée.

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 13
du 31 octobre 2023
5 points

Suite à sa réunion du mardi 31 octobre 2023, le CCDH porte à la connaissance de M. le Maire les éléments suivants :

1 – Le CCDH prend note de la démission de Serge Braymand et se tient à la disposition du maire pour envisager son remplacement au plus tôt.

2 – Fera des propositions de nomination pour le collège des jeunes lors de sa prochaine séance fixée le 20 décembre.

3 – Suite à la demande du maire concernant la tarification du restaurant scolaire :

► le CCDH est favorable au principe d'une tarification supérieure pour les familles qui ne résident pas au village. Éventuellement, et si les modes de gestion publique le permettent, ce surcoût pourrait apparaître en tant que tel sur les factures au titre d'une contribution forfaitaire au fonctionnement du service communal venant s'ajouter au tarif demandé aux familles du village à quotient familial équivalent.

► Salue le compromis trouvé en collaboration avec l'APE : celui-ci témoigne d'une capacité collective à gérer des exceptions.

► Suggère qu'à l'avenir soit adopté le principe d'aligner sur la grille tarifaire des familles proveysardes, les tarifs demandés aux parents non résidants qui contribuent à titre professionnel au bon fonctionnement de la commune : agents municipaux et enseignants, notamment.

4 – En réponse à la demande du maire sollicitant notre avis à propos du financement du SIVOM :

L'un des objectifs du SIVOM étant de mettre en place une contribution plus équitable que chaque commune apporte à son budget, outre les critères déjà retenus par le cabinet de conseil, il semble indispensable, pour respecter ce principe, que certaines particularités de la commune de Proveysieux soient prises en compte dans le mode de calcul de sa participation, particularités qui sont les suivantes :

- Les élèves des communes du SIVOM utilisent, dans le cadre scolaire, des infrastructures sportives dont les coûts d'entretien et de fonctionnement sont assurés par ledit SIVOM. Or les élèves de Proveysieux (et très certainement ceux de Quaix), hormis la piscine intercommunale, n'utilisent que le gymnase communal dont les coûts de fonctionnement et d'entretien sont entièrement assumés par la municipalité sans aucune participation du SIVOM.
- L'accès à la piscine intercommunale des élèves de Proveysieux dans le cadre scolaire engendre des coûts de transport, entièrement à la charge de la commune, bien plus élevés que ceux des communes de la plaine.
- Les mêmes considérations sont en prendre en compte pour les habitants. Si une partie d'entre-eux fréquentent les établissements gérés par le SIVOM, une partie fréquente également le gymnase où sont organisées des activités sportives mises en place par des associations proveysardes.

C'est pourquoi, le CCDH pense que, si le SIVOM veut respecter le principe d'équité qu'il promeut, il doit participer (voire assumer entièrement) les coûts de fonctionnement et d'entretien du gymnase de Proveysieux d'une manière ou d'une autre (soit sous forme de remise sur la participation de Proveysieux au SIVOM, soit sous forme de subvention/contribution). Le SIVOM doit également faire en sorte que le coût des transports des élèves de Proveysieux, lorsqu'ils se rendent à la piscine intercommunale dans le temps scolaire, soit égal à ceux des autres communes soit sous forme de subvention, soit sous forme de remise sur la participation de la commune au budget du syndicat intercommunal.

5 – Le CCDH partiellement renouvelé reste attentif et sensible à la question de l'habitat telle que travaillée depuis le début du mandat. Face à un sujet porteur d'enjeux majeurs pour l'avenir du village, mais complexe et délicat, le comité renouvelle son soutien à l'équipe municipale et, pour la part de responsabilité qui est la sienne, propose son aide pour tout objet que les élus jugeront utile.

Dans sa période d'appropriation collective des dossiers, souhaite rencontrer les élus en charge du sujet pour une séance de travail dédiée à la présentation et la discussion de l'avancée des réflexions et des éventuelles options de mises en œuvre d'ici la mi-décembre.

Pour le Comité

Véronique Laforets Jacques Michallet

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 14
du 31 octobre 2023
5 points

Suite à sa réunion du mercredi 20 décembre 2023, le CCDH porte à la connaissance de M. le Mire les éléments suivants :

1-Concernant le fonctionnement du CCDH :

- Pour l'année 2023-2024, le Comité a nommé ses deux référents : Fabrice Clerc et Véronique Laforets, et ses deux secrétaires : Olivier Debray et Laurent Surmely.
- Fabrice Clerc et Laurent Surmely sont désignés pour suivre les travaux municipaux et intercommunaux relatifs aux modifications de financement du SIVOM du Néron jusqu'au 30 juin 2024. Le comité souhaite en conséquence avoir connaissance de tout document, développement, et date de réunion en rapport.
- Laurent Surmely représentera le CCDH dans la commission « Enfance et Jeunesse », dont nous souhaitons recevoir la date des prochains travaux.
- Au regard de l'expérience et des tentatives pour impliquer des jeunes dans le CCDH, le Comité estime que la mobilisation permanente d'un collège "jeunes" est illusoire. Nous nous réservons la possibilité d'une mobilisation à la carte, à définir en fonction de nos travaux, et sous réserve de préparation en amont.

2-Relations entre le CCDH et l'Équipe municipale :

- Le CCDH demande à ce que l'ensemble de la communication entre l'équipe municipale et le CCDH se fasse exclusivement via les référents dont le comité s'est doté.
- Le Comité souhaite renouveler les rencontres sans ordre du jour, jugées comme fructueuses, entre quelques membres du CCDH et les membres du bureau municipal. Nous attendons de votre part des propositions de dates pour de futures rencontres de ce type (2 à 3 par an).
- Rappel : des membres du CCDH se rendront disponibles le 24 janvier à 19h00 pour une séance de travail sur les perspectives travaillées par le Conseil Municipal sur le sujet du logement sur notre Commune.
- Pour information, notre prochaine réunion de CCDH se tiendra en Mairie le mercredi 14 février de 18h30 à 20h30.

3- Modification du financement du SIVOM du Néron

Dans plusieurs textes, dont l'un publié sur le site Internet de la commune, l'équipe municipale indique que la fiscalisation par le SIVOM des habitants de Proveysieux induit la fin de la souveraineté budgétaire de la commune, l'ajout de cette nouvelle contribution la privant pour longtemps de « toute marge de manœuvre (investissements, imprévus, entretien de nos équipements…) ». La politique municipale ne dépendant pas de celle du SIVOM, et le SIVOM n'étant pas responsable de la politique communale, cette analyse et cette affirmation nous semblent abusives, tout du moins susceptibles d'induire en erreur les habitants et les contribuables par le brouillage d'une lecture institutionnelle. Aussi nous souhaitons un éclairage politique et non exclusivement gestionnaire quant aux ressorts de cette affirmation.

4-Dossier habitat et logement au village

Les récents développements qui animent le SIVOM du Néron amènent le CCDH à considérer la question du financement des projets spécifiquement communaux comme centrale, et tout particulièrement les projets concernant l'habitat. Dans la perspective du temps de travail prévu sur ce thème le 24 janvier, nous vous remercions de nous faire parvenir les données chiffrées concernant :

- le potentiel fiscal et l'effort fiscal de la commune ;
- les charges ou atténuations de produits relevant des dispositifs de péréquation financière liées au revenu médian des Proveysards, avec un calcul rétrospectif sur ces cinq dernières années ;
- et plus généralement tout élément (pistes à creuser, éléments chiffrés, etc.) pouvant nourrir notre réflexion quant aux questionnements suivants : quelles sont les conséquences de la gentrification du village sur les moyens financiers de la commune (fonctionnement, investissements) ? La hausse significative des revenus moyens des habitants (et donc de notre assiette imposable moyenne) impacte-t-elle notre capacité de financement communale ? Exprimé plus trivialement : l'augmentation des revenus individuels a-t-elle des conséquences sur nos possibilités collectives ? Si oui, lesquelles et de quels ordres ?

Pour le Comité

Les référents :

Fabrice Clerc Véronique Laforets

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 15
du 17 avril 2024
2 points

Suite à sa séance du 17 avril 2024, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH)

— Attire l'attention de M. le Maire et de son conseil municipal sur une annonce immobilière parue sur le site de vente « Leboncoin ». Deux parcelles de terrain agricole totalisant 15 000 mètres carrés sont en vente au prix de 42 000 €. Ce prix de 3 € du mètre carré compromet largement toute utilisation réellement agricole du terrain en question. En effet, une exploitation d'élevage ne saurait être rentable avec un tel prix du foncier. Le CCDH demande en conséquence à l'équipe municipale de prendre les dispositions nécessaires afin de ne pas créer un précédent suscitant une augmentation dramatique du foncier agricole, et d'envisager, avec l'appui de la commission « agriculture-Foret », toute action susceptible d'aller à l'encontre de cette tendance : communication auprès des propriétaires et/ou des agences immobilières, recherche d'expériences d'autres communes, etc.

— Souligne l'enjeu des prochaines élections municipales prévues au printemps 2026. Nous nous rappelons les difficultés rencontrées en décembre 2019 par le seul élu restant de la mandature 2014-2020 pour constituer une nouvelle équipe. Si tout habitant du village peut saluer son engagement et sa ténacité pour que l'existence de la commune perdure, il nous paraît indispensable de tout mettre en œuvre pour que cette situation ne se renouvelle pas en décembre 2025. Au moment où l'équipe municipale accuse la fatigue du mandat, il importe que la période allant de septembre 2024 à septembre 2025 soit collectivement mise à profit pour éviter d'arriver trop tardivement sur l'échéance du printemps 2026. C'est pourquoi nous sollicitons un rendez-vous de travail dans le courant du mois de juin avec le bureau municipal et les élus intéressés pour aborder cette question singulière et, éventuellement, envisager des pistes d'actions dans lesquelles le CCDH pourrait prendre une place active.

Pour le Comité consultatif des habitants

Les référents : Fabrice Clerc, Véronique Laforets

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 16
du 24 juin 2024
3 points

Suite à sa séance du 24 juin 2024, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH)

— Informe monsieur le maire qu'il présentera son rapport annuel lors d'une séance publique du Conseil Municipal à l'automne 2024, tel que prévu dans la Charte du CCDH.

— Rappelle l'engagement de l'équipe municipale à rendre publiques les contributions du CCDH via le site internet de la commune. À ce jour, les contributions N°14 (décembre 2023) et N°15 (avril 2024) ne sont pas disponibles aux habitants.

— Souligne l'importance de remettre en fonctionnement la commission « Enfance- Jeunesse » dès que possible. Le poids de l'école dans les finances communales, sa place dans la vie du village, la diversité des attentes des parents et la lourdeur de la gestion du périscolaire plaident en ce sens. Un partage des réflexions avec des habitants non parents, dans une instance distincte du conseil d'école, ne peut qu'alléger la charge des élus.

Pour le Comité consultatif des habitants

Les référents : Fabrice Clerc, Véronique Laforets

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 17
du 2 juin 2025
3 points

Le Comité Consultatif des Habitants (CCDH) réuni en séance le 2 juin 2025 porte les points suivants à la connaissance du Maire.

1 — Recrutement sur le poste de secrétaire de mairie.

Le CCDH se félicite du récent recrutement sur le poste de secrétaire de mairie. Ce recrutement va venir atténuer pour partie la surcharge de travail de l'équipe municipale.

2 — Rapports annuels

Le CCDH informe monsieur le maire qu'il présentera ses rapports annuels 2024 et 2025 lors d'une séance publique du Conseil Municipal à l'automne 2025, tel que prévu dans sa Charte. Dans cette perspective, nous demandons à ce que la date nous en soit communiquée au plus tôt.

3 — Bilan du mandat du CCDH

Le Comité consultatif des habitants produira le bilan de son fonctionnement et de l'activité conduite depuis 2020 avec l'ensemble des personnes qui ont été membres de cette instance depuis sa mise en place.

Celle-ci ayant relevé de la politique municipale, le CCDH suggère que l'équipe municipale produise son propre bilan du Comité en référence aux objectifs qui lui ont été assignés en début de mandat : être une instance de réflexion transversale et de prospective , une instance d'analyse et de contrôle, et une instance de propositions et d'actions.

Le CCDH demande à ce que ces deux bilans soient conjointement présentés et discutés lors d'une séance publique du Conseil municipal dans le courant du mois de décembre 2025

Pour le Comité consultatif des habitants

Les référents : Fabrice Clerc, Véronique Laforets

Un projet politique facilite la conduite du mandat

Ce 21 mai, les habitants étaient invités à se réunir autour de la question « Comment les élus vivent-ils leur mandat ? ». Pour nourrir les échanges, les membres du CCDH avaient réalisé 26 entretiens auprès d'élus de 9 villages. Sans attendre la mise en ligne de l'intégralité de l'étude sur le site de la mairie, l'approche des élections invite à partager ce que la plupart des interviewés ont signalé comme un écueil évitable.

Bien souvent, les équipes municipales des petites communes se présentent sans étiquette. Toutefois, plus de la moitié des élus rencontrés lors des entretiens (17/26) estiment que confondre l'indépendance vis-à-vis des partis politiques avec un apolitisme de principe est source de difficultés au cours du mandat. Des difficultés qui occasionnent des démobilisations, qu'elles se traduisent par de simples mises en retrait de l'équipe ou par des démissions officielles. Ils regrettent en conséquence de ne pas avoir pu ou su prendre le temps de définir les grandes lignes d'un réel projet politique, au sens d'une perspective à 15, 20 ou 30 ans pour leur commune. Un projet qui articule l'immédiat (où en est-on ?) et le lointain (de quoi rêve-t-on ?). Cela leur aurait permis d'éviter des écueils, du moins de faire face avec plus d'efficacité et de satisfactions.

Un premier risque est de mettre les élus et les dossiers qu'ils portent en concurrence les uns avec les autres. En l'absence d'une boussole collective, ou lorsqu'elle est trop faible, les arbitrages ont en effet tendance à se faire en fonction de critères aussi aléatoires que la disponibilité de chacun des élus, de leur capacité plus ou moins importante à argumenter les besoins financiers du secteur qu'ils ont en charge, ou le poids des relations interpersonnelles entre les membres de l'équipe. Il apparaît également que les dossiers en lien avec des politiques extérieures sont systématiquement privilégiés dans la mesure où ils bénéficient d'appuis (financements, calendriers, réseaux de partenaires, etc.) que les dossiers exclusivement communaux n'ont pas.

Un autre risque est que l'équipe abandonne une part de ce qu'elle s'était promis de faire, lorsque l'élu en charge du dossier n'a plus la disponibilité de le porter. Il en résulte pour lui une déception personnelle, éventuellement une certaine culpabilité vis-à-vis du reste de l'équipe, et la déception collective de ne pas avoir été capables de faire aboutir ce qui avait été convenu ensemble.

Plus généralement, faire l'impasse du débat préalable, c'est prendre le risque de se perdre dans une diversité de micro-projets et d'actions tous intéressants, mais dont la juxtaposition et la succession n'infléchit en rien le futur collectif. Pour reprendre un propos entendu en entretien « *tirer à hue et à dia, ça occupe, mais ça épuise parce que ça fait rien avancer* ». Et lorsque des questions de fond surgissent en cours de mandat, le danger est que l'équipe soit sans puissance. C'est ce qui est arrivé à des élus qui, après avoir engagé plusieurs investissements lourds (aménagement du centre bourg, mise en place d'un tiers lieu, etc.), se sont trouvés dans l'incapacité de mettre en conformité des logements communaux suite à la loi « Climat résilience » de 2021. La vente de ce

patrimoine s'est jouée à une voix, la décision étant d'autant plus difficile à prendre qu'elle a impliqué la perte de revenus locatifs et de la main sur l'affectation des logements.

Dans une autre commune, c'est la construction d'une micro-crèche qui n'a pas abouti faute d'accord dans l'équipe, alors qu'en début de mandat un terrain avait été préempté au centre du village en vue de sa construction.

En contrepoint, on peut citer l'exemple d'un autre village, 450 habitants en zone de renchérissement foncier, où la préservation et l'accroissement d'un parc de logements et de locaux commerciaux constitue une ligne directrice des politiques conduites par les équipes successives depuis plusieurs années : « *On veut pouvoir loger les jeunes, les saisonniers, les personnels soignants, les agents municipaux. Et garder des commerces. C'est une priorité évidente. On fait le reste en fonction.* »

C'est un enseignement solide de ces rencontres avec 26 élus : au-delà des actions qu'elle se propose de conduire et des modes de fonctionnement qu'elle souhaite mettre en place, une équipe gagne à définir un projet politique avant le passage aux urnes. C'est un investissement qui facilite les arbitrages en cours de mandat et limite les dispersions face aux nombreuses sollicitations. Parce qu'il fonde les relations avec la population, un tel projet représente également un puissant moyen de faire vivre une démocratie locale.

Véronique Laforets, Fabrice Clerc

Référents du CCDH